



NUMERO : 2024- 241

**DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-063 du 05 juillet 2020, reçue en Sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté n° 2022-520 du 05 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 08 juillet 2022, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maïmouna CAMARA, Conseillère municipale pour signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Considérant la nécessité pour la ville de Sarcelles de confirmer à un prestataire extérieur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des prestations d'ordonnancement, pilotage, coordination urbaine du NPRU de la ville de Sarcelles,

Considérant la publication d'un appel d'offres ouvert et la réception de quatre plis pour cette consultation,

À l'issue de l'analyse des offres et après validation de la Commission d'appel d'offres du 10 septembre 2024,

**DÉCIDE**

Article 1 : De conclure un marché public formalisé avec l'entreprise PERSPECTIVES URBAINES ET SOCIALES (Siret n° 50814146200046), domiciliée 14 rue Scandicci à PANTIN (93500) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des prestations d'ordonnancement, pilotage, coordination urbaine du NPRU de la ville de Sarcelles.

Article 2 : La durée du marché est d'une durée totale de quatre ans.

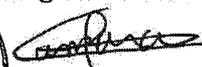
Article 3 : D'imputer la dépense sur le budget communal pour une mission 1 relative à la formalisation d'un avenant 2 à la convention du NPNRU initiale de 19 000 €HT, une mission 2 concernant l'A.M.O. OPCN de 229 650 €HT et une mission 3 basée sur un accord cadre à bons de commande dont le seuil est de 50 000 €HT pour des missions complémentaires non initialement prévues.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 09 Octobre 2024 .

Pour le Maire et par délégation,  
La Conseillère Municipale,  
Chargée des Marchés Publics,



  
Maïmouna CAMARA